



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GUIDE

Devenir conciliateur de justice

Tribunal judiciaire d'Orléans

Association des conciliateurs de justice
de la cour d'appel d'Orléans



Les modes alternatifs de règlement des différends sont essentiels à l'œuvre de justice : ils facilitent la paix sociale.

Parmi ces modes alternatifs de règlement des différends, **la conciliation** revêt une importance toute particulière : le maillage territorial des conciliateurs de justice en fait l'échelon de résolution des différends le plus proche des justiciables.



[Qu'est-ce qu'un conciliateur ?Page 4](#)

[Qu'est-ce que la conciliation ?Page 5](#)

[Comment se pratique-t-elle sur le ressort du tribunal judiciaire d'Orléans ?Page 7](#)

[Qui peut devenir conciliateur ?Page 13](#)

[Comment candidater ?Page 14](#)

[Quel est le processus de recrutement ?Page 15](#)

[Quels accompagnements existent pour les futurs conciliateurs ?Page 16](#)

[ContactsPage 17](#)



Le conciliateur de justice

C'est un auxiliaire de justice bénévole et assermenté dont le rôle est d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Ses devoirs :

- Neutralité
- Impartialité
- Confidentialité

Il n'est

- Ni juge
- Ni avocat
- Ni expert
- Ni conseiller juridique



La conciliation

Elle permet de trouver une solution amiable pour régler un différend entre 2 parties ou plus.

Elle concerne uniquement les litiges en matière civile.

Elle est gratuite.

Elle ne peut intervenir dans le cadre de litiges :

- **d'état civil**
(qui sont soumis à une rectification administrative ou judiciaire) ;
- **de droit de la famille**
(pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.) ;
- **avec l'administration.**

Si les parties s'entendent sur une solution de conciliation, elles peuvent en demander l'homologation par le juge des contentieux de la protection



La conciliation

Pour recourir à un conciliateur, contacter :

- Les lieux de permanences listés ci-après ;
- La Maison de Justice et du Droit d'Orléans :
Au 02.38.69.01.22
Ou sur mjdorleans@gmail.com
Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h15 à 17h00
1 rue Henri Poincaré 45100 ORLEANS - Ligne A - arrêt de tram Bolière
- L'association des conciliateurs du ressort :
aca.orleans@conciliateurs.fr
- En ligne :
<https://www.conciliateursdefrance.fr/Conciliation2?depuis=nat>



La conciliation sur le ressort du tribunal judiciaire d'Orléans

Les permanences

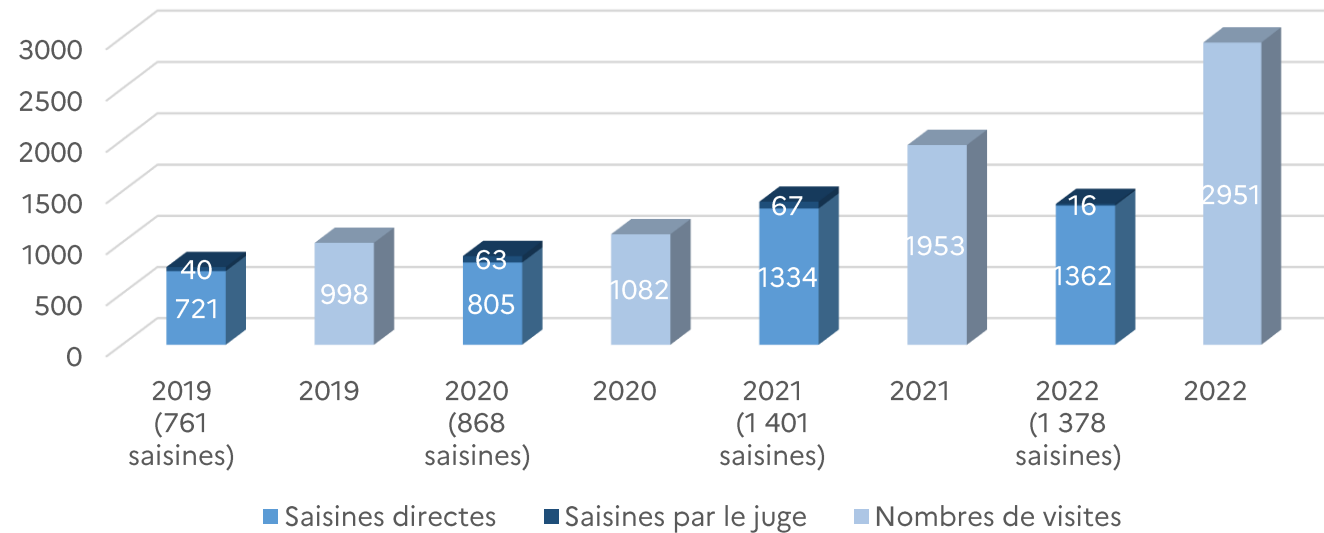
- Les mairies d'Orléans, Artenay, Beaugency, Cléry Saint André, Jargeau, Neuville aux Bois, La Chapelle-Saint-Mesmin, Patay, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Olivet, Saint-Jean de Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Chécy, Ingré, Saran, Ormes, Saint-Jean-le-Blanc, Outarville, Puiseaux ;
- Le centre communale d'action sociale de Fleury Les Aubrais ;
- Le centre social de Châteauneuf sur Loire, le centre social de Pithiviers ;
- Les Maisons France Services de Meung-sur-Loire et de Beaune La Rolande ;
- La maison de l'animation sociale et de la solidarité de La Ferté Saint Aubin ;
- La maison des associations de Malesherbes ;
- La maison de justice et du droit d'Orléans ;
- Le tribunal judiciaire d'Orléans.



Pour plus d'informations : <https://www.conciliateurs.fr/Trouver-une-permanence?dpt=45#carte>

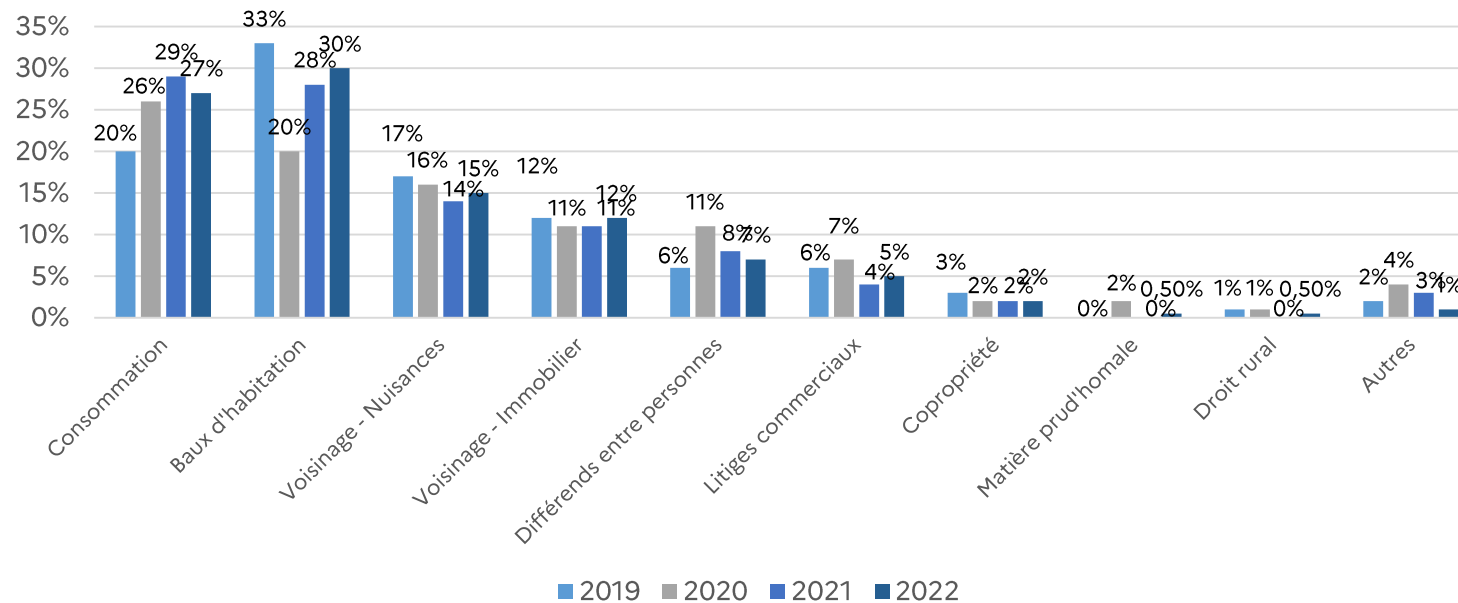
La conciliation sur le ressort du tribunal judiciaire d'Orléans

Saisines des conciliateurs
et nombre de visites occasionnées



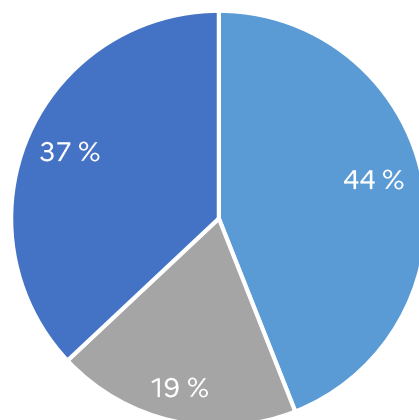
La conciliation sur le ressort du tribunal judiciaire d'Orléans

Nature des contentieux
pour lesquels les conciliateurs ont été saisis

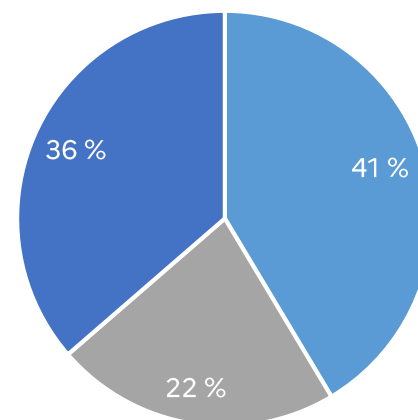


La conciliation sur le ressort du tribunal judiciaire d'Orléans

2021



2022



- Accord
- Pas d'accord
- Sans suite / carence



La conciliation sur le ressort du tribunal judiciaire d'Orléans

En 2020, le ressort du tribunal judiciaire d'Orléans comptait 15 conciliateurs de justice.

En ce début 2023, il en compte 23 (et 3 candidatures sont en cours d'instruction).

Le recrutement de ces nouveaux conciliateurs s'inscrit dans la logique de favoriser la conciliation comme mode apaisé et responsable de règlement des différends par la communauté judiciaire.

Et par ailleurs, ce recrutement répond à un réel besoin exprimé par les justiciables qui souhaitent de plus en plus une résolution simple de leurs litiges, tant par le droit, que par l'écoute, la compréhension réciproque et l'équité.



La conciliation sur le ressort du tribunal judiciaire d'Orléans

Sur le ressort du tribunal judiciaire d'Orléans, le conciliateur de justice tient au moins deux permanences par mois, dans un secteur géographique correspondant à peu près aux anciens cantons, ce qui représente en moyenne 20 000 habitants par zone géographique.

Le conciliateur de justice est bénévole. Cependant, une indemnité forfaitaire lui est versée pour couvrir ses dépenses de secrétariat, de téléphone, de documentation et d'utilisation des nouvelles technologies. Cette indemnité est versée trimestriellement, dans une limite annuelle de 650 €.

Le conciliateur de justice présente chaque année un rapport d'activité au magistrat coordonnateur de la protection et de la conciliation de justice. Ce dernier transmet ensuite le rapport au premier président et au procureur général de la cour d'appel.



Devenir conciliateur de justice

Conditions

- Être majeur
- Jouir de ses droits civiques et politiques
- Ne pas être investi de mandat électif dans le ressort de la cour d'appel concernée
- Ne pas exercer d'activité judiciaire, ni participer au fonctionnement du service public de la justice
- Avoir une formation ou une expérience dans le domaine juridique
- Disposer de compétences qualifiant particulièrement pour exercer la fonction de conciliateur de justice



Devenir conciliateur de justice

Candidature

Si vous souhaitez devenir conciliateur de justice sur le ressort du tribunal judiciaire d'Orléans, vous êtes invités à adresser

- Une lettre de motivation
- Un CV
- Une attestation sur l'honneur
- Un justificatif de formation ou d'expérience juridique faisant état de compétences vous qualifiant particulièrement pour exercer ces fonctions

par voie électronique à jcsi.tj-orleans@justice.fr



Les étapes du recrutement des futurs conciliateurs de justice

- Le magistrat coordonnateur recueille l'avis du procureur de la République.
- Entretien du candidat avec le magistrat coordonnateur. Lors de cet entretien, le magistrat coordonnateur fait signer un engagement de confidentialité, de suivi du processus d'intégration organisé par le TJ et l'ACJCAO et de respect des fondamentaux. A l'issue de l'entretien le magistrat coordonnateur saisit l'ACJCAO pour enclencher le processus de recrutement et permettre l'organisation du stage préalable.
- Entretien du candidat avec le représentant départemental de l'ACJCAO accompagné éventuellement de collègues.
- Selon avis, le premier président de la cour d'appel peut enfin le recruter comme conciliateur de justice pour une première année d'exercice. Le nouveau conciliateur doit alors être assermenté, il prête serment devant la cour d'appel, et s'engage dans le processus d'intégration, d'accompagnement, d'aide et de formation décliné ci-après.

À la fin de cette première année, le premier président de la cour d'appel peut le nommer pour une période de 3 ans renouvelable.



Accompagnement des futurs conciliateurs de justice dans la découverte de leur mission et aide dans leur prise de fonction, et structuration des étapes de formation et d'acquisition de la pratique de la conciliation

- **Le stage préalable**
Présences lors de permanences de conciliateurs en fonctions
- **La journée de prestation de serment**
Accueil par le président de l'ACJCAO et le JCP coordonnateur et remise du guide du nouveau conciliateur
- **La pratique encadrée**
2 mois d'accompagnement en conciliation par 2 conciliateurs tuteurs et venue en audiences civiles en qualité d'observateur
- **Le tutorat**
6 mois d'aide par 2 conciliateurs tuteurs
- **La journée d'analyse de la pratique**
Échanges de pratique entre pairs conciliateurs après 6 mois d'exercice





MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Tribunal judiciaire d'Orléans

44 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS

Contact : **Xavier GIRIEU**

Magistrat en charge de la conciliation

jcsi.tj-orleans@justice.fr

Association des conciliateurs de justice de la cour d'appel d'Orléans

Contact : **Raymond BENOIST**

Président de l'ACJCAO

aca.orleans@conciliateurs.fr

Maison de justice et du droit d'Orléans

1 rue Henri Poincaré 45100 ORLEANS

[Conciliateurs de justice \(cdad-loiret.fr\)](http://cdad-loiret.fr)

mjdorleans@gmail.com